



DU 11 AU 13 OCTOBRE 2011

CONTRAT DE PARTENARIAT

L'ensemble des compagnies de croisières maritimes et fluviales se mobilise pour la 5^e édition du
« **Jour le plus long de la croisière** »

Du mardi 11 octobre au jeudi 13 octobre 2011

Cette opération s'adresse à toutes les agences de voyages de France métropolitaine, des DOM-TOM et de Monaco inscrites avant le 31 mai 2011.

Nouveau : une participation de 50€ par agence est demandée afin de développer le plan média de l'opération.

La promotion de l'événement

A Le jour le plus long de la croisière est une opération promotionnelle et marketing visant à dynamiser la vente des croisières maritimes et fluviales dans les agences de voyages. L'AFCC s'engage à informer la presse afin d'assurer un maximum de retombées rédactionnelles.

B L'AFCC fournira une signalétique vitrine annonçant l'événement ainsi que des documents de communication mis à disposition des agences sur le site : www.afcc-croisieres.fr.
L'approvisionnement en brochures est laissé au soin des agences en fonction de leurs besoins spécifiques.

C La liste de l'ensemble des agences de voyages participantes sera diffusée le plus largement possible.
(site web, média, etc...)

Les engagements et conditions de réservation

Pour bénéficier des tarifs et avantages offerts par les compagnies, les réservations et options prises durant les 3 jours de l'opération devront être confirmées au plus tard le vendredi 14 octobre 2011 avant 18h.

Les avantages offerts par les compagnies

5% de réduction minimum sur tous les prix publiés et existants (pour des départs entre le 15 octobre 2011 et le 31 décembre 2012) à l'exception des croisières précisées dans le tableau récapitulatif.

L'ensemble des commerciaux des compagnies membres de l'AFCC (environ 75 personnes à ce jour) dispose de tous les renseignements sur cette opération nécessaires aux agences de voyages.

Les missions des agences de voyages signataires

Les agences de voyages s'engagent à
-mettre en place des opérations de communication envers leurs clients actuels et potentiels et à effectuer tous les efforts nécessaires afin de réaliser un maximum de ventes pour les compagnies de croisières membres de l'AFCC.
-apposer de manière visible de l'extérieur sur leur vitrine ou leur porte d'entrée l'affiche du « Jour le plus long de la croisière » au moins 8 jours avant le début de l'opération.
-ne pas cumuler la réduction de 5% accordée dans le cadre de ces 3 jours avec une autre réduction, en dehors de celles proposées par les compagnies participantes.

Les conditions d'inscription

Seules les agences inscrites pourront bénéficier de tous les avantages offerts.

Inscription sur le site de l'AFCC :
www.afcc-croisieres.fr

entre le 11 avril et le 31 mai 2011

Chaque agence doit s'inscrire individuellement et indépendamment de son appartenance à un réseau volontaire ou intégré.

Droits d'inscription : 50€ par point de vente

Par chèque libellé à l'ordre de l'AFCC et envoyé à l'adresse suivante :
AFCC - 16, bd Saint Germain - 75005 Paris

L'inscription sera validée à réception du chèque au plus tard 7 jours après l'inscription en ligne.

